

Image not found or type unknown



En cdd quels droits lorsqu'on a plusieurs contrats

Par **scarface76610**, le **24/09/2008** à **09:40**

bonjour voila mon probleme est le suivant j'ai travaille pendant 3 ans dans une societe de nettoyage je me retrouve avec au moins 60 ou 70 contrats tantot pour du lavage de vitres tantot pour des remplacements tantot pour accroissement et j'ai au moins une vingtaine de contrats pour chacune de ces categories alors au bout de deux cdd cdi ou pas? de plus si je ne travaille plus pour eux c'est que j'ai accepte de prendre un to (travail occasionnel) pendant la periode des vacances car ils n'avaient personnes pour le faire et le devis etait completement rate ils avaient prevu 4 jours de travail a 3 personnes et on a mis au moins une dizaine de jours a 2 et comme le patron assume ses responsabilites et bien il m'a mis ca sur le dos vis a vis de son superieur enfin voila une belle preuve de remerciements pour avoir toujours repondu present pour eux que ce soit la nuit, le jour, les week end alors svp comment puis je me defendre? merci d'avance.